

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Allègement des mesures de santé publique à Coral Harbour

Iqaluit, Nunavut (4 novembre 2021) – Le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a annoncé aujourd’hui l’allègement des mesures de santé publique à Coral Harbour.

« Après une semaine sans cas actif à Coral Harbour, il est prudent d'alléger les restrictions dans la collectivité », a déclaré le Dr Patterson. « J'encourage les résidents à poursuivre leur coopération dans la recherche des contacts et les tests de surveillance pour réduire le risque de nouvelle transmission de COVID-19. Les masques continuent d'être obligatoires dans toutes les collectivités du Nunavut. »

À compter de maintenant :

- Les rassemblements extérieurs sont limités à 50 personnes.
- Les rassemblements intérieurs dans les habitations sont limités à 10 personnes, plus les membres du ménage.
- Les rassemblements publics intérieurs, y compris les espaces de conférence et les salles communautaires, sont limités à 25 ou 50 % de leur capacité.
- Les centres de conditionnement physique sont limités à une capacité de 25 ou 50 %, pour des séances d'entraînement individuelles uniquement.
- Les lieux de culte sont limités à 50 ou à 25 % de leur capacité; le chant est interdit.
- Les stades sont limités à une capacité de 50 ou 50 % et à un maximum de 50 spectateurs.
- Les services personnels comme les salons d'esthétique et les coiffeurs peuvent ouvrir.
- Les restaurants peuvent ouvrir à 25 % de leur capacité.
- Les séances de soutien psychologique en groupe sont limitées à 10 personnes.
- Les parcs et les terrains de jeux peuvent ouvrir, mais les bâtiments restent fermés.

Les vaccins contre la COVID-19 sont toujours disponibles pour tous les Nunavummiut âgés de 12 ans et plus. Contactez votre centre de santé pour prendre rendez-vous. Les services de santé publique d'Iqaluit acceptent les demandes de vaccination sans rendez-vous pour le vaccin Pfizer (pour les 12 à 17 ans) le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30. Les demandes de vaccination sans rendez-vous pour le vaccin Moderna (les 18 ans et plus) ont lieu du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30.

###

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca

2021-NR-92